

# HORS-TEXTE



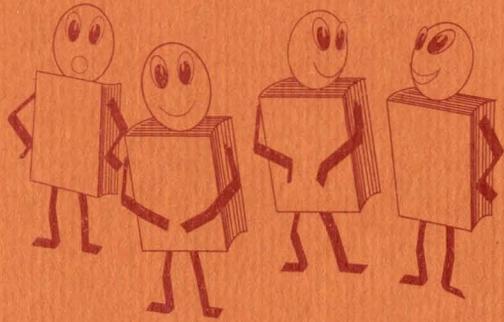
*Bon appétit suzy!*  
L'imagier multilingue



français  
english  
中文  
español  
português  
العربية  
Deutsch  
italiano  
türkçe  
pycckий



Editions  
Migilude



## ce qu'ils ont dit

Le titre du film de Michael Moore, *Fahrenheit 9/11*, est une parodie de *Fahrenheit 451*, le grand roman de science-fiction de Ray Bradbury. Quatre cent cinquante et un degrés Fahrenheit, c'est le point de combustion du papier qui sert, entre autres, à fabriquer des livres. Il fallait le dire en passant. Le héros du roman de Bradbury est un employé municipal dont le travail consiste à brûler des livres.

Puisque nous parlons de livres qui brûlent, je tiens à féliciter les bibliothécaires, qui n'ont pas la réputation d'être physiquement forts, de disposer de contacts politiques puissants ou de posséder de grandes fortunes, et qui ont pourtant résisté fermement, dans tout le pays, aux brutes antidémocrates les pressant de retirer certains livres de leurs étagères. Ils ont préféré détruire des fichiers plutôt que de révéler à la police de la pensée les noms des personnes qui avaient consulté ces titres.

L'Amérique que j'aime existe toujours, même si elle n'est pas à la Maison-Blanche, à la Cour suprême, au Sénat, à la Chambre des représentants ou dans les médias. L'Amérique que j'aime existe toujours dans nos bibliothèques publiques.

Et pour ajouter une chose à propos des livres : nos sources d'information quotidienne, les journaux et la télévision, sont aujourd'hui d'une telle lâcheté, d'un tel manque de vigilance, d'une telle médiocrité dans leur traitement de l'information, que seuls les livres peuvent encore nous apprendre ce qui se passe vraiment.

*Extr. de : Un homme sans patrie / Kurt Vonnegut. - Paris : Denoël, 2006, p. 102-103.*

## EDITORIAL

---

J'ai fait un rêve. Partout dans le monde, les arsenaux avaient été démantelés et transformés en bibliothèques. Au fait, c'est déjà une réalité à Sion, où la Médiathèque Valais occupe un ancien dépôt militaire. Ça l'est aussi, depuis peu, à Berne, où la Bibliothèque militaire fédérale vient de déménager dans l'ancien arsenal fédéral. Certes, celle-ci est militaire, mais c'est une bibliothèque quand même. Là encore on peut toujours rêver d'un monde dans lequel la « chose militaire » ne serait plus que l'objet d'études historiques. En attendant, le soldat Boillat, par ailleurs spécialiste en information documentaire, nous rend compte dans ce numéro de la réalité de cette BMF, dans laquelle il vient d'accomplir un *cours de répét*<sup>1</sup>, étant du reste le seul professionnel diplômé I+D à y travailler, ce qu'il faut naturellement déplorer.

Ayant échangé son béret militaire contre sa casquette de président de l'AGBD, Pierre Boillat signe également, ci-après, son désormais traditionnel *Billet*, puis, avec Renata Ebener, membre du GREF, nous donne des nouvelles réjouissantes d'un dossier qui a bien failli être enterré, celui de la réévaluation des fonctions.

AACR2, RFID, sous ces acronymes se cachent des mutations importantes de nos métiers, que nous devons tôt ou tard prendre en compte. Pierre Gavin et Pascal Hauenstein nous en expliquent respectivement les tenants et les aboutissants.

De leur côté, Joëlle Angeloz et René Magnenat démontrent, s'il en était encore besoin, combien nos préoccupations et nos tâches sont nombreuses et variées, mais finalement convergentes, entre le combat pour un large accès public aux documents numériques et l'incitation à la lecture dans une classe d'un Cycle d'orientation genevois.

Enfin Marinette Gilardi-Monnier témoigne, dans un article chaleureux, que la solidarité professionnelle n'est pas un vain mot chez les bibliothécaires ; elle s'est rendue au Nicaragua apporter sa petite pierre au magnifique travail de formation qu'y accomplit Rosemarie Fournier depuis bientôt 2 ans<sup>2</sup>.

Pour conclure, je remercie bien entendu tous nos contributeurs et vous souhaite une bonne lecture de ce quatre-vingtième numéro. Et, à défaut de voir mon rêve s'accomplir dans un avenir proche, j'espère malgré tout que vous trouverez le temps de lire Hors-Texte, devant un bon feu de cheminée, avec un verre de vin chaud, fleurant la cannelle, juste pour un p'tit moment de bonheur, si rare et si précieux dans ce monde de brutes.

Eric Monnier

---

<sup>1</sup> Pour nos innombrables lecteurs extérieurs à la Suisse, il s'agit de périodes de service militaire obligatoire, que doivent accomplir annuellement les soldats helvètes entre 20 et 30 ans.

<sup>2</sup> Cf. ses toujours passionnantes *Lettres d'une bibliothécaire sous les tropiques*, diffusées sur swiss-lib.

## LE BILLET DU PRESIDENT

Aux quelques 300 membres de l'AGBD,  
Aux innombrables lecteurs d'Hors-Texte,

L'actualité brûlante me pousse à bousculer quelque peu mon projet d'éditorial. Je ne présenterai pas le travail effectué par le comité depuis maintenant six mois – à l'exception du dossier fondamental de la réévaluation des fonctions. J'espère d'ailleurs que mon silence à ce propos ne sera pas interprété comme signe d'inaction de votre comité ! Promis, vous saurez tout dans le prochain Hors-Texte qui contiendra le traditionnel rapport annuel du président.

Non, je désire plutôt réagir aux récents événements survenus dans le Bade-Wurtemberg qui ont provoqué quelques sueurs froides dans notre profession lors de l'annonce officielle de la vente d'une partie des trésors de la Badische-Landesbibliothek de Karlsruhe. Le produit de cette vente de 3500 manuscrits (!) aurait dû permettre de rénover le château de Salem, propriété de la Maison de Bade. Ces ouvrages, issus des collections de la Maison de Bade, auraient ainsi servi à l'entretien de la dernière propriété encore en main de cette famille ; l'opération aurait été financièrement neutre pour le Land. Une levée de boucliers a forcé ce dernier à renoncer à son projet. Ce fait m'inspire trois brefs commentaires.

Premièrement, la sacro-sainte règle de l'imprescriptibilité des objets – œuvres d'art, livres, archives, etc. – placés sous la propriété de l'Etat ou d'une collectivité est battue en brèche. Faut-il s'en émouvoir ? Outre-Atlantique, le changement de propriétaire pour une œuvre d'art est admis. La société européenne s'appuie sur des valeurs identitaires largement fondées sur les collections de nos institutions culturelles. Les céder fissurerait-il le socle même de nos Etats ? L'air du temps semble plus souffler vers une logique d'ouverture et d'exception. Il n'est certes pas encore question de dilapider les réserves de nos établissements culturels. Mais le vent tourne et il se pourrait bien que les bibliothécaires aient dans un avenir pas forcément si utopique et lointain à défendre la conservation de certaines pièces. Il est clair que les chefs-d'œuvre ne seraient pas concernés. Mais des fonds plus marginaux, hors de la thématique principale de la bibliothèque, avec cependant une valeur vénale suffisamment haute pour en interdire un désherbage improductif (du point de vue des autorités de tutelle), pourraient être vendus.

Deuxièmement, l'immobilisation *ad vitam aeternam* des livres dans nos bibliothèques n'est-elle pas une vaine illusion ? L'Histoire est construite de multiples pillages, razzias ou achats de livres, engendrant un tourbillon perpétuel et mouvant d'échanges documentaires. L'Europe impérialiste du XIXe siècle a happé les richesses mondiales ; l'Amérique triomphante a pris la relève au XXe siècle. L'Empire du Milieu se profile pour le XXIe siècle. Nos livres, objets marchands, pourraient offrir des gisements pécuniaires à nos futurs édiles, quand l'endettement de nos collectivités ou la charge de notre filet social étoufferait les finances publiques. Si cette époque survient, pourrions-nous résister à la pression sociétale

éblouie par de richissimes acheteurs potentiels ? A quand nos bibliothèques métamorphosées en réserves monétaires de la Suisse ?

Troisièmement et finalement, le cas allemand met en lumière un danger peut-être encore plus pervers : la concurrence entre établissements culturels. Nous l'avons vu, les manuscrits de Karlsruhe auraient été sacrifiés sur l'autel de la rénovation du château de Salem. Le livre, fût-il en vélin et magnifiquement enluminé, n'a pas fait pencher favorablement le fléau de la balance. Plus grave est la mise en concurrence du patrimoine documentaire contre le patrimoine architectural ou muséal. Comment nos institutions, en constant déficit d'image, pourraient-elles rivaliser avec les grands musées, les théâtres ou les festivals ?

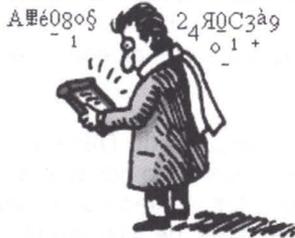
On l'aura bien compris, je remue exagérément la marmite nauséabonde d'un fétide essai de prospective au demeurant fort contestable.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Pierre Boillat

... Je me demandais quelle heure il pouvait être; j'entendais le sifflement des trains qui, plus ou moins éloigné, comme le chant d'un oiseau dans une forêt, relevant les distances, me décrivait l'étendue de la campagne déserte où le voyageur se hâte vers la station prochaine; et le petit chemin qu'il suit va être gravé dans son souvenir par l'excitation qu'il doit à des lieux nouveaux, à des actes inaccoutumés.

STRING TOO LONG! 9875F#8



Livres électroniques ?

## REEVALUATION DES FONCTIONS : dernières nouvelles

C'est par la discrète et presque anodine phrase « le Comité a encore trouvé le temps de mettre au travail un groupe ad hoc chargé de réévaluer la fonction de bibliothécaire », insérée dans le numéro 60 de mars 2000 d'Hors-Texte, que rentre dans l'histoire de l'association une aventure qui dure toujours. Vous l'aurez compris, le Groupe de réévaluation des fonctions (GREF) venait d'être porté sur les fonts baptismaux lors de l'Assemblée générale de l'AGBD du 22 mars 1999. La demande officielle de réévaluation des fonctions des métiers des bibliothèques a été simultanément déposée à l'Etat et à la Ville de Genève en juillet 2002.

L'année 2006 pourrait bien constituer un tournant majeur dans ce processus. Elle pourrait presque signifier la fin d'une lutte acharnée avec l'autorité publique. Elle POURRAIT, car le conditionnel reste de mise à l'heure actuelle. Mais avant d'esquisser quelques pistes d'avenir, détaillons les avancées et les victoires de cette année.

### **Situation à l'Etat de Genève**

Les dernières nouvelles datent du 3 novembre 2006. Ayant quelque peu provoqué un téléphone de M. Lupo, de la Division des ressources humaines du Département de l'instruction publique (DIP) et en charge du dossier depuis le second semestre 2003<sup>1</sup>, ce dernier a annoncé avoir reçu, le 2 novembre 2006, une note du Service d'évaluation des fonctions (SEF). Cette dernière annonçait que le Conseil d'Etat s'était engagé à mettre en œuvre la réévaluation des fonctions des bibliothécaires pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

M. Lupo est confiant quant à l'aboutissement de la réévaluation, car il y a une réelle volonté politique de conclure ce dossier. Néanmoins, nous ne connaissons pas la portée de cette réévaluation ; la décision du SEF n'est pas encore connue.

La Division des ressources humaines du DIP souhaite organiser une séance d'information dans la première moitié de novembre à laquelle seraient conviés des représentants des différentes parties concernées par cette réévaluation, soit le GREF, des bibliothécaires de l'Université, du post-obligatoire, des Cycles d'orientation, etc. Les objectifs de cette réunion seraient de présenter la démarche d'analyse de la réévaluation et de détailler les fonctions types proposées.

---

<sup>1</sup> La majorité des bibliothécaires travaillant pour le DIP, les ressources humaines de ce département ont suivi ce dossier pour le compte de l'Etat de Genève.

Si le SEF refuse la réévaluation, la Division des ressources humaines du DIP et l'AGBD pourraient faire recours via la Commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF).

Il est à noter que la Division des ressources humaines du DIP se fonde sur les fonctions types (= descriptions de postes) et non sur les cahiers des charges. La polyvalence du bibliothécaire s'adaptant à son lieu de travail, quels que soient les publics ou les missions, est donc reconnue.

Il est à noter encore que la Division des ressources humaines du DIP est favorable à une réévaluation globale de toutes les fonctions types ; tous les échelons seraient donc concernés.

Finalement, la formation des assistants en information documentaire serait enfin reconnue dans l'échelle des traitements.

### **Situation à la Ville de Genève**

Contrairement à l'Etat, une décision a été prise par le Conseil administratif (CA) en date du 19 juillet 2006. Le dossier pourrait donc être considéré comme bouclé. Cependant, la décision n'est pas satisfaisante. Loin s'en faut. Voici la teneur de cette dernière :

Fonction	Nouvelle classification
Bibliothécaire/discothécaire principal-e	13 ou 14*
Bibliothécaire/discothécaire en charge d'un secteur	12
Bibliothécaire/discothécaire	10
Assistant-e en information documentaire	9
Aide-bibliothécaire/aide-discothécaire	7
Employé-e de bibliothèque/discothèque	5
Relieur-euse	8

\* : en fonction de la taille du secteur ; le nombre de personnes sous les ordres du responsable détermine la classe : moins de 10 = classe 13 ; 10 ou plus = classe 14.

Ces classifications devaient prendre effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006. Cependant, en date du 11 septembre 2006, le CA a supprimé tous les versements rétroactifs liés à des réévaluations de fonctions.

Il est hautement regrettable que le CA se soit contenté d'une demi-mesure en ne réévaluant que les échelons supérieurs. Certes, cette nouvelle donne ouvre de nouvelles perspectives de développement de carrière. Mais au prix d'un statu quo pour la majorité des collègues ! L'AGBD a réagi en envoyant un courrier auprès du CA qui déplore cette frilosité dans l'action et qui rappelle que notre démarche visait la réévaluation de l'ensemble de la profession, du bas vers le haut.

Il faut aussi savoir que la décision s'est fondée sur un rapport interne rédigé par les directions de la Bibliothèque publique et universitaire et des Bibliothèques municipales. Cette démarche s'est faite en parallèle à celle de l'AGBD.

Sans préjuger de l'avenir, cette décision pourrait être considérée comme une étape ; l'objectif suivant concrétiserait la revalorisation des bibliothécaires de base. Cependant, il sera légalement impossible de relancer un processus de réévaluation avant deux ans.

### **Prospective**

Vous l'aurez bien compris, ce n'est pas en 2006 que l'AGBD clôturera le dossier de la réévaluation des fonctions. Plusieurs facteurs d'incertitude demeurent à l'Etat ; la Ville n'offre qu'un pis-aller. Il faut néanmoins se réjouir que les deux parties aient pris au sérieux nos revendications. Le suivi et l'avancement du dossier au cours des années ont confirmé la pertinence de notre action. Si obstacles il y a eu, ils reflétaient plutôt la rigidité ou les atermoiements d'une démarche administrative. Le contexte ne nous est ni défavorable ni hostile. Cela laisse augurer une issue favorable à l'action entreprise et poursuivie.

Pierre Boillat,  
Président de l'AGBD

Renata Ebener  
Membre du GREF

# PETITE INTRODUCTION A LA RFID

---

## Scène de la vie quotidienne dans un avenir proche

Vous entrez dans un supermarché pour effectuer vos courses de fin de semaine. A la sortie, pas de caisse ni de file d'attente, mais de simples portiques. Il vous suffit de sortir avec votre chariot rempli à raz bord pour qu'automatiquement tous vos achats soient comptabilisés. Composez votre code et la somme est automatiquement déduite de la carte de débit qui se trouve dans la poche intérieure de votre veste. Si vous portez également votre mégacard, vos mégapoints seront aussitôt engrangés sans que l'on vous pose la moindre question. Il ne vous reste plus qu'à retirer votre ticket, écouter la voix enregistrée vous souhaiter un bon week-end, saluer le vigile en faction et rejoindre votre véhicule.

## Qu'est-ce que la RFID ?

La RFID (Radio Frequency Identification) est une méthode d'identification par radiofréquence dont l'ancêtre n'est autre que le radar inventé par la Royal Air Force pour reconnaître les appareils en vol durant la Seconde Guerre Mondiale. Deux éléments principaux composent le système : des marqueurs appelés *tags* qui peuvent être placés à l'intérieur d'une étiquette autoadhésive et les *lecteurs* qui permettent de localiser, de lire et d'activer ou de désactiver les tags. Un tag est constitué d'une puce de silicium contenant les informations relatives au produit étiqueté et d'une antenne qui lui permet de recevoir les ondes émises par le lecteur et de lui répondre. Ce sont des tags dits *passifs*, catégorie la plus répandue, car c'est en fait le lecteur qui fournit à la puce l'énergie suffisante pour envoyer le signal de réponse. D'autres tags ont leur propre batterie, leur permettant soit d'enregistrer des données : tags *semi actifs*, soit d'envoyer un signal à longue distance : tags *actifs*. Dans ce supermarché du futur, les tags RFID ont en quelque sorte remplacé le traditionnel code barre. Alors que le code barre ne permet d'identifier qu'une famille de produits (tube de moutarde de telle marque par exemple), le tag identifie grâce à sa capacité de stockage chaque objet de manière unique. De plus, contrairement au code barre, nul n'est besoin d'avoir un contact visuel avec l'objet. Le lecteur (situé dans le portique de sortie par exemple) identifie les tags à distance et peut désactiver la fonction anti-vol incorporée au tag. La distance de fonctionnement qui varie selon la fréquence utilisée n'est cependant pas très élevée pour des tags passifs, généralement de quelques mètres au maximum. Outre la possibilité de lecture à distance, un des avantages indéniables du système RFID sur le système du code barre, c'est la possibilité de lire tout un ensemble de tags de façon simultanée. Le lecteur envoie une requête radio, puis les tags répondent. Si trop de tags répondent en même temps, la communication sera brouillée et il se produira ce que l'on appelle une *collision*. Il existe cependant plusieurs méthodes d'*anticollision* pour permettre au lecteur d'établir un dialogue fiable avec les tags sélectionnés.

Cette technologie transforme radicalement le secteur de la logistique. Toutes les marchandises étant suivies à la trace, la sécurité de la chaîne de transport est augmentée, les flux gérés en temps réel et les inventaires deviennent de simples formalités. La rentabilité est donc passablement augmentée. Le géant américain de la distribution WalMart projette ainsi de faire l'économie de 2,5 milliards de dollars en

adaptant ses installations avec la RFID, ce qui représente environ 1% de son chiffre d'affaires.

### **De multiples usages**

Au delà de l'exemple du supermarché, la technologie RFID est déjà exploitée dans différentes situations : identification des animaux de compagnie (marqueur sous cutané), identification de participants lors d'une compétition sportive (marathons), traçabilité de marchandises ou de bagages dans un aéroport, péages autoroutiers et clés électroniques sans serrures pour n'en citer que quelques uns. A l'avenir, les tags devront être introduits dans les passeports (septembre 06 en Suisse), dans les billets de banque, etc.

### **Protection des données personnelles**

La polémique enfle autour du sujet de la protection des données individuelles et des dérives éventuelles du système. Si la technologie RFID s'impose dans tous les domaines, on peut raisonnablement se questionner sur le suivi des individus par croisement des données et sur leur réutilisation à des fins sécuritaires ou marketing. En scannant un individu, on pourrait potentiellement identifier l'origine de ses vêtements, sa nationalité ou encore le contenu de son portefeuille. Techniquement cela n'est heureusement pas aussi simple en raison des différents cryptages et du type d'informations contenues dans le tag. Il existe aussi bien évidemment des obstacles juridiques pour éviter de telles pratiques.

### **Applications dans les bibliothèques**

Une des premières bibliothèques au monde à s'équiper avec le système RFID est la *Butik Batok Community Library* de Singapour en 1998. Des automates de prêt et de retour sont installés, permettant ainsi de supprimer les files d'attente de lecteurs qui patientaient parfois entre une heure et une heure et demi pour un emprunt ! Depuis cette date, toujours plus de bibliothèques ont suivi ce mouvement pour automatiser ces tâches manuelles que sont les prêts et retours de documents ou les inventaires. L'aboutissement ultime d'une solution RFID complète correspond en fait à la philosophie du self-service ou du "do it yourself". On assiste alors à une décentralisation ou fragmentation des fonctions de la bibliothèque : les prêts se font uniquement par des automates installés à divers endroits de la bibliothèque ; les retours sont traités de la même manière avec une possibilité de rendre des documents 24heures sur 24 par un sas extérieur (sur le modèle des banques), des tapis roulants acheminant les supports dans des containers de pré tri ; des bornes permettent aux utilisateurs de régler tous les aspects financiers (abonnement annuel, frais de retard, chargement de sa carte de lecteur pour faire des photocopies ou s'offrir un café à l'automate de la cafétéria de la bibliothèque). Résultat, les files d'attente disparaissent, au plus grand contentement des utilisateurs.

## **Mais où sont passés les bibliothécaires ?**

- a) encore à la pause
- b) en train d'assembler des tags RFID dans un pays lointain pour 1,88 \$ de l'heure
- c) ils sont à présent entièrement disponibles pour accueillir, orienter et informer le public

En tant que professionnel, il va de soi que la solution c) a ma préférence, ce qui ne veut pas dire que je n'apprécie pas les pauses.

### **Plus sérieusement...**

Différentes bibliothèques peuvent installer la technologie RFID en poursuivant des buts qui ne sont pas forcément identiques. Les problématiques à surmonter peuvent également être très variables suivant la taille de l'institution, l'espace disponible, les budgets, le personnel, etc. Par exemple, la *Butik Batok Community Library* de Singapour voulait principalement réduire le temps d'attente pour ses lecteurs. Les bibliothèques de la ville de Munich ont par contre eu droit à un traitement de choc de la part de la municipalité : acceptation du système RFID pour rationaliser les dépenses ou disparition de certaines succursales. La « proposition » a bien entendu été acceptée, le système installé et 29 postes supprimés.

### **Quelques obstacles**

Les inconvénients du système sont principalement à situer au niveau des coûts : les tags coûtent encore bien plus cher que des codes barres. Il faut bien entendu ajouter à cela le prix des lecteurs, l'installation du système, les maintenances techniques et informatiques. Une autre problématique est celle de la normalisation du contenu des puces. On peut en effet déplorer que contrairement au code barre, la RFID ne soit pas encore normalisée au niveau international.

### **En Suisse**

Pour illustrer cet article avec un exemple concret, j'ai contacté deux bibliothèques qui utilisent la RFID en Suisse : la bibliothèque cantonale de Bâle-campagne et les bibliothèques municipales de Winterthur. La bibliothèque cantonale de Bâle-campagne utilise ce système depuis son ouverture, en juillet 2005 et les bibliothèques municipales de Winterthur depuis juillet 2003. Le public ainsi que le personnel semblent avoir accueilli le système de manière très positive dans les deux établissements. Entre 95% et 99% des prêts (respectivement à Bâle-campagne et à Winterthur) sont effectués par le biais d'automates. Dans les deux institutions, les bibliothécaires ne pourraient tout simplement pas répondre aux demandes du public sans ces bornes de prêt : entre 2'000 et 2'500 emprunts par jour pour Bâle-campagne, plus d'un million par an pour le réseau de Winterthur. Le Dr. Hermann Romer, directeur des bibliothèques municipales de Winterthur souligne que la RFID ne constitue pas une arme miracle contre le manque de personnel étant donné que le public a depuis lors un niveau d'exigence plus élevé qu'auparavant et nécessite donc plus d'attention de la part des bibliothécaires. Il y a de plus tout un accompagnement à faire dans l'initiation du public aux bornes. Dorothee Windlin, responsable d'équipe à la bibliothèque cantonale de Bâle-campagne constate également que le système fonctionne bien, même si certains usagers profitent des bornes de prêt pour contourner les règles de la bibliothèque : emprunts sur des cartes *enfant* pour ne pas payer les mêmes émoluments par exemple. Elle déplore aussi une certaine perte de contact avec le public.

D'après Madame Windlin, il ne faut pas sous-estimer la phase d'équipement des documents : cela a demandé environ cinq mois de travail intensif à la bibliothèque cantonale de Bâle-campagne pour traiter les collections en libre-accès. Selon Monsieur Romer, il subsiste aussi des incompatibilités entre le logiciel de gestion de la bibliothèque et la RFID qu'il faut résoudre les unes après les autres avec les informaticiens, ce qui est propre cependant à tout changement de système. Certains types de supports semblent poser problème dans les deux institutions : ce sont les CD, CD-ROM et DVD. Ils sont en effet plus difficiles à identifier en raison de la nature du support qui semble affecter la bonne transmission des données des tags. Monsieur Romer m'a de plus listé quelques problèmes toujours présents :

- Les bornes n'enregistrent pas toujours correctement les retours de documents.
- Les données des tags disparaissent parfois sans raison.
- Il est difficile de coller les tags sur certains supports (par exemple sur les vidéos)
- Si lors de la phase de changement, les anciens antivols ne sont pas désactivés, la lecture des tags est également compromise
- Les antennes des tags sont fragiles et se cassent facilement, particulièrement sur les livres à reliure souple (poches...)
- La lecture simultanée de plusieurs tags dans un ensemble de documents (méthodes de langues...) n'est pas toujours aisée

Monsieur Romer conclut cependant en soulignant que malgré ces obstacles, le réseau des bibliothèques municipales de Winterthur ne pourrait tout simplement plus fonctionner sans la RFID.

## **Conclusion**

La RFID possède de nombreux atouts : sans être une nouvelle technologie, son utilisation bouleverse nos pratiques en nous obligeant à nous questionner sur les valeurs fondamentales de notre métier et sur le rôle que nous pouvons jouer dans un environnement professionnel en constante évolution. La RFID souffrant d'un manque de normalisation, tâchons d'établir des règles communes afin d'harmoniser les systèmes le plus tôt possible. Dans cet état d'esprit, on pourrait imaginer de créer une commission au niveau d'une association telle que la BBS, afin de réunir tous les acteurs en Suisse et de réfléchir à des normes communes. Outre les problèmes techniques, les aspects éthiques ou juridiques mériteraient aussi probablement d'être débattus au sein de la profession.

## **Remerciements**

A Monsieur Matter et à Madame Windlin, respectivement directeur et responsable d'équipe à la Kantonsbibliothek Baselland, à Monsieur Hermann Romer, directeur des bibliothèques municipales de Winterthur pour avoir patiemment répondu à mes questions.

Pascal Hauenstein

## Quelques pistes de lecture

BIBLIOTHECA : *Site de Bibliotheca RFID Library Systems AG* [en ligne].  
<http://www.bibliotheca-rfid.com> (consulté le 19.09.2006)

*Site d'un fournisseur de systèmes RFID basé à Zoug. Contient de nombreux articles et des explications illustrées.*

Identification par radiofréquence. In : *Wikipédia, l'encyclopédie libre* [en ligne].

<http://fr.wikipedia.org/wiki/RFID> (consulté le 19.09.2006)

*Définition et explications détaillées de la RFID.*

Kantonsbibliothek Baselland [en ligne].

<http://www.kbbi.ch> (consulté le 19.09.2006)

*Site de la bibliothèque cantonale de Bâle-campagne.*

Münchner Stadtbibliothek [en ligne].

<http://www.muenchner-stadtbibliothek.de> (consulté le 19.09.2006)

*Site des bibliothèques municipales de Munich, contient de nombreux articles de presse dans la section « Service & Information ».*

NIESER, Stefan. *RFID-Systeme zur Medienidentifikation in Bibliotheken*. 2003. 90 p. Diplomarbeit Studiengang Bibliothekswesen, Fakultät für Informations- und Kommunikationswissenschaft Fachhochschule Köln, 2003.

*Un travail de diplôme intéressant trouvé sur la RFID dans notre domaine, en allemand.*

Recommandation française pour l'utilisation de l'identification par radiofréquence en bibliothèque. In : *ADBDP, Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt* [en ligne].

<http://www.adbdp.asso.fr/outils/infogestion/rfid/idrabib-01.pdf> (consulté le 19.09.2006)

*Très bon travail résultant de la collaboration entre plusieurs grandes associations françaises, dont l'association des bibliothécaires français. Publié au mois de mai 2006.*

ROUX-FOUILLET, Jean-Paul. Les puces envahissent les bibliothèques : une nouvelle technologie d'identification des documents. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, no 6, p. 66-70.

*Cet article déjà relativement ancien pose cependant toutes les questions pertinentes .*

Winterthurer Bibliotheken [en ligne].

<http://www.bibliotheken.winterthur.ch> (consulté le 19.09.2006)

*Site des bibliothèques municipales de Winterthur.*

# SEMAINE DU DOCUMENT NUMERIQUE

---

Si je ne devais retenir qu'un des thèmes abordés lors du colloque "**Document numérique et société**" qui s'est tenu dans le cadre de la Semaine du document numérique à Fribourg du 20 au 21 septembre 2006, ce serait la notion de "**propriété immatérielle**" :

- Qui est **propriétaire** d'une ressources électronique : l'auteur, l'éditeur, le fournisseur/producteur ?
- Quels sont les droits **d'accès** à cette ressource ?
- Quels sont les droits **d'utilisation** de cette ressource ?

Nous sommes actuellement dans un modèle d'économie de marché où les droits des utilisateurs sur un document numérique sont très limités par ceux qui se sont positionnés comme propriétaires et gestionnaires de ces ressources immatérielles.

Alors que d'un côté des outils collaboratifs et gratuits comme les blogs ou les wikis se développent librement sur Internet, d'un autre côté les conditions d'accès et d'utilisation des documents numériques (que de soit des textes, musiques, images, etc.) sont de plus en plus restrictives.

Est-il acceptable pour les utilisateurs et à fortiori les bibliothèques :

- que certains éditeurs refusent qu'un article électronique soit envoyé en prêt entre-bibliothèques, même si la bibliothèque est abonnée à la version électronique ?
- que des musiques téléchargées et payées légalement ne puissent être lues que sur certains appareils spécifiques ?
- que certains articles payés ou e-book téléchargés ne soient plus lisibles au bout d'un certain temps car leur durée d'accès est limitée dans le temps ?

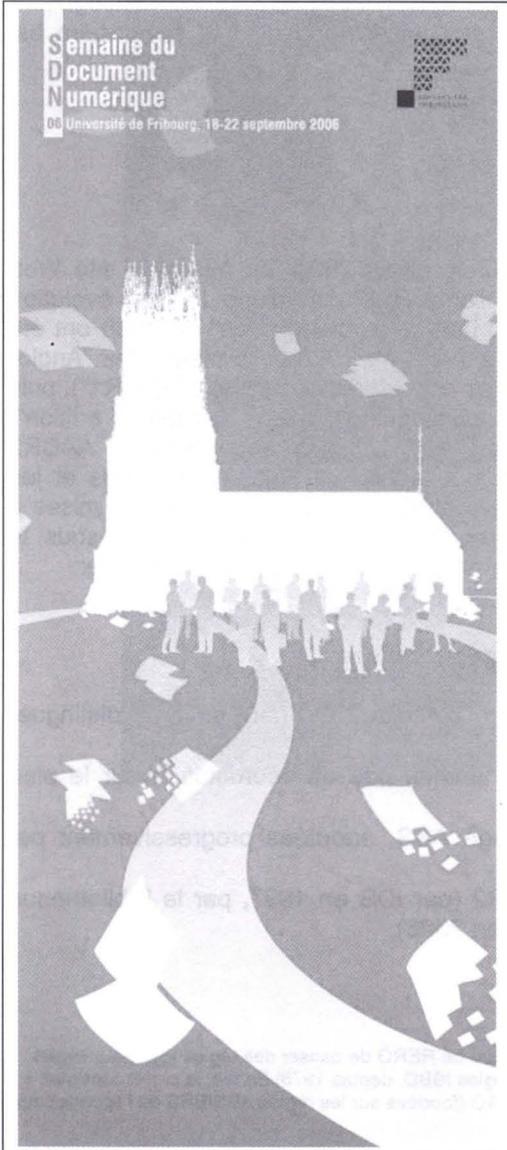
En effet, 2 logiques d'économie s'affrontent : d'un côté les producteurs qui verrouillent au maximum les documents pour générer des profits, et de l'autre, un certain nombre d'acteurs du marché qui souhaitent une ouverture élargie au plus grand nombre et dont l'objectif premier n'est pas d'engendrer des bénéfices.

Comment intégrer dans une logique de marché, une dimension sociale d'accès au document numérique, une éthique de partage des connaissances ?

Différentes initiatives sont lancées afin de trouver un équilibre entre les intérêts des détenteurs (producteurs) et de la société (utilisateurs) par le biais des DRM (Digital Rights Management) :

- Creative Commons License : système de métadonnées introduites dans le document afin de décrire ses droits d'accès et d'utilisation (<http://creativecommons.org/>).
- Open Digital Rights Language Initiative (ODRL) : système de description des règles juridiques du document (<http://odrl.net/>).

Encore faut-il que les différents acteurs (auteurs, producteurs, utilisateurs) se mettent d'accord sur ces droits, car actuellement, force est de constater que les producteurs gèrent à la fois les conditions d'accès et les conditions d'utilisation des documents numériques et sont peu ouverts à la discussion sur les droits des utilisateurs.



Mais le document numérique est encore jeune, il doit faire ses expériences ! On peut espérer que le marché va progressivement s'autoréguler, que des standards vont émerger et que le travail de lobbying réalisé par les associations de la société civile défendant les intérêts des utilisateurs porteront leurs fruits. La société de l'information se dirigera alors vers de nouveaux modèles conciliant les intérêts des utilisateurs tout en protégeant ceux des créateurs.

Joëlle Angeloz

**Document numérique et société** : actes de la conférence organisée dans le cadre de la Semaine du document numérique à Fribourg (Suisse), les 20 et 21 septembre 2006 / sous la dir. de Ghislaine Chartron et Evelyne Broudoux. – Paris : ADBS, 2006. 342 p.

## LES AACR2 : menace ou chance ?

Hors-Texte, dans son numéro de juin 2006, p. 27, présente le passage aux AACR2 comme une menace sur la profession: "...que dire du projet de passer des règles de catalogage ISBD<sup>1</sup> aux anglo-saxonnes AACR dans le catalogue RERO? A terme, avec des importations massives de notices, les catalogueurs rejoindront les arpenteurs et autres scieurs de long dont le savoir-faire est révolu!"

Vraiment?

### **L'histoire des AACR, en deux mots**

L'édition la plus récente des AACR2 (l'édition 2004, ou mieux le site Web <http://desktop.loc.gov/> ) est en fait l'aboutissement d'une longue évolution commencée au début du 19e siècle: les "cataloguing rules" de 1908 ont été suivies des "ALA cataloging rules" de 1941; en 1968 paraissaient les "Anglo-American cataloging rules" (on peut les considérer comme les "AACR1"), puis en 1978 les "Anglo-American cataloging rules, second edition", universellement connues comme les "AACR2"; très important: les AACR2 intègrent les normes internationales que sont les Principes de Paris et les ISBD. Loin d'être figées, les AACR2 sont régulièrement adaptées et mises à jour. Et cette évolution n'est pas terminée, puisque les AACR3, sous le nouveau titre "RDA" (Resource Description and Access) sont en chantier.

### **L'évolution des règles de catalogage en Suisse**

Comment se situe la Suisse dans ce contexte? On peut en gros distinguer trois périodes:

- avant 1970: individualisme, anarchie, pas de coordination sur le plan national
- dès 1977: règles de catalogage ABS, adoptées progressivement par toutes les bibliothèques
- dès 1997: adoption des AACR2 (par IDS en 1997, par la Bibliothèque nationale en 2000, par RERO en 2006)

---

<sup>1</sup> Précision: il n'a jamais été question dans le cadre de RERO de passer des règles ISBD aux règles AACR. Les AACR2 intègrent parfaitement les règles ISBD, depuis 1978! En fait, le projet consistait à passer des anciennes règles de catalogage RERO (fondées sur les règles ABS/BBS de l'époque) aux règles AACR2.

## Les avantages et inconvénients des AACR2

De facto, les AACR2 sont les règles de catalogage adoptées par une majorité de pays dans le monde entier. Pour avoir rencontré un tel succès, les AACR2 seraient-elles donc parfaites? Ce n'est pas le cas. Les AACR2 constituent certes un corpus complet, à jour, évolutif. Mais certains défauts sont bien connus, notamment: plan peu pratique, quelques chapitres insuffisamment développés (c'est le cas par exemple pour les monographies en plusieurs volumes), trop de règles ouvertes. Dans l'absolu, les AACR2 pourraient être meilleures, incontestablement.

Alors pourquoi adopter les AACR2?

Les raisons invoquées sont toujours et partout les mêmes:

- la **compatibilité** des règles de catalogage facilite la dérivation de notices
- elle facilite aussi la **formation** des bibliothécaires
- la rédaction et la mise à jour de règles de catalogage "maison" induiraient des **coûts** démesurés (et le résultat ne serait pas forcément meilleur...)

En un mot, l'argument central est le **pragmatisme**. On ne cherche plus à définir à tout prix la meilleure règle de catalogage, dans l'absolu (et d'ailleurs, selon quels critères?), mais à adopter une règle qui existe, qui fonctionne, et qui garantit la meilleure compatibilité. On relativise la qualité intrinsèque du corpus de règles, et on valorise la notion de compatibilité.

### La dérivation de notices

La dérivation de notices (ou importation de notices) est un des objectifs essentiels qu'on vise en adoptant des règles de catalogage compatibles sur le plan international. Est-ce pour autant une menace pour la profession?

L'enjeu du catalogage, aujourd'hui, n'est plus de rédiger à la main une notice catalographique hyper sophistiquée.

Il s'agit au contraire:

- de **réduire l'effort de catalogage**, grâce à la simplification des règles, et grâce à la dérivation de notices (d'autres tâches urgentes attendent les bibliothécaires, entre autres le traitement des ressources électroniques, et l'appui aux lecteurs)
- d'**enrichir les notices de catalogage** par les tables des matières, des résumés, des liens Web, des interfaces.

Dans ce contexte, le métier de catalogueur change profondément. Le catalogueur deviendra-t-il pour autant un robot? Evitons d'opposer un passé idéalisé à un avenir diabolisé. Le travail classique de catalogage est pour une bonne part un travail de copiste (ah, le charme des longs titres en allemand!). Est-ce vraiment l'objectif suprême du catalogueur de refaire le travail de copiste que d'autres ont déjà fait?

En fait, on assiste actuellement à un déplacement des responsabilités: le travail de catalogage n'est plus uniquement la saisie manuelle de notices de haute qualité, mais de plus en plus **le développement en réseau d'un catalogue de haute qualité**. Le catalogage est donc moins souvent un travail de copiste, et plus souvent un travail de contrôle, d'adaptation, de validation, de correction. Les notices dérivées ne sont pas acceptées les yeux fermés; il faut contrôler qu'elles s'intègrent harmonieusement dans le catalogue du réseau. Ce travail nécessite de hautes compétences: la maîtrise de la logique générale du catalogue, la capacité de distinguer le détail de l'essentiel, la capacité de juger rapidement une notice, la capacité de travailler dans un système intégré et de comprendre l'architecture des données. Le catalogueur n'est plus seulement un greffier, mais de plus en plus un juge. Le savoir-faire des catalogueurs est donc précieux, il reste indispensable, mais autrement.

Et si la simplification des règles et l'importation des notices permettaient de réduire les coûts du catalogage et d'accélérer le circuit du catalogage, qui s'en plaindrait? Ce serait tout bénéfique, pour le public comme pour le personnel.

L'importation de notices est-elle une menace pour le métier? Je dirai plutôt que c'est une chance! Et les AACR2 sont un élément-clé dans cette évolution!

Pierre Gavin

# BIBLIOTHEQUE MILITAIRE FEDERALE : d'hier à demain

## Introduction

Le 19 décembre 2005, une foule compacte s'est massée à la Papiermühlestrasse 21A à Berne. Il est heureux qu'une inauguration de bibliothèque réunisse autant de monde, transformant pour un temps la salle de lecture en salle de réception, la banque de prêt en bar et mettant à l'épreuve l'aménagement intérieur face à la déferlante humaine. La Bibliothèque militaire fédérale (BMF) achevait ainsi son déménagement du troisième étage de l'aile Est du Palais fédéral. Sujet de la collection oblige, elle occupe actuellement l'ancien arsenal fédéral de Berne. On est prié de ne pas dépayser le landerneau militaire !

## Bon an, mal an

Cette vénérable dame a pourtant bien vécu avant ce transfert dans ses locaux fort bien équipés. Son origine précède de peu la création de la Suisse moderne. C'est cependant le général Guillaume Henri Dufour (1787-1875) qui donnera l'impulsion décisive à son émergence ; la bibliothèque prendra son nom actuel en 1864 lors de la cession des ouvrages militaires de la Bibliothèque parlementaire à la Bibliothèque du Département militaire fédéral. La même année, la BMF se dote d'un règlement – limitant l'accès de son fonds aux officiers – et d'un catalogue. Un chef de bibliothèque<sup>1</sup> est nommé en 1865. En 1880, la BMF prend ses quartiers dans l'ancienne caserne de cavalerie à Berne et publie un catalogue général imprimé. Le nouveau règlement de 1887 élargit le cercle du public à tous les officiers et fonctionnaires ; les étudiants étant seulement accueillis sur recommandation d'un officier. Dès l'achèvement de l'aile Est du Palais fédéral, en 1892, la BMF s'y installe et n'y bougera plus jusqu'en 2005, sauf durant une parenthèse de 1919 à 1921. Elle est ainsi à proximité immédiate des services du Département militaire fédéral occupant aussi ce bâtiment. Au sortir de la Première Guerre mondiale, il semble que la BMF, forte déjà de 43'542 volumes, ait eu à souffrir de restrictions budgétaires notables : une Société auxiliaire est constituée dont le but vise à soutenir financièrement les acquisitions d'ouvrages. En 1975, la bibliothèque introduit le système de documentation informatisé MIDONAS (Militärisches Dokumente Nachweis System) avec le logiciel Swissbase. La BMF a participé au développement de Swissbase d'une manière déterminante. Ce catalogue informatisé sera intégré en 2005 au réseau Alexandria (bibliothèques et centres de documentation de l'administration fédérale), travaillant avec Virtua<sup>2</sup>.

La sempiternelle lutte entre l'accroissement dynamique des collections, d'une part, et la limite imposée par le cadre bâti, d'autre part, a conduit à envisager le déménagement de la BMF dès le milieu des années 1980. Une réorganisation et un agrandissement des magasins en 1996 ont permis quelque peu de détendre très

---

<sup>1</sup> Le recrutement de professionnels diplômés ne semble pas être une priorité à la BMF. Si on peut l'excuser au XIXe siècle, il ne saurait en être de même au siècle suivant. En 1921, un article présentant la BMF laisse transpirer à demi-mot un certain malaise face à cette situation : "Le personnel est choisi parmi les secrétaires permanents du Service de E. M. G. et se compose actuellement d'un "bibliothécaire" [sic !] (Major de Vallière) et d'un adjoint (Major Bochsler)" (Vallière, pp. 369-370). Nous y reviendrons plus loin.

<sup>2</sup> La (mauvaise) réputation de Virtua n'est plus à faire et ce n'est pas la fleur au fusil que la BMF en est devenue utilisatrice !

*Hors-Texte 80 (2006)*

provisoirement la pression. 1998 : rattachement du Service des archives DDPS<sup>3</sup> et Armée ; 2001 : intégration de l'unité spécialisée pour la protection de la population. C'est autant de collections qui ont rapidement grignoté les espaces vides. En 2002, le Conseil fédéral décide du déménagement de la BMF sur son site actuel et octroie CHF 19'185'000 à la réhabilitation de l'ancien arsenal fédéral construit en 1893. La concentration des services se poursuit avec l'intégration au premier janvier 2006 de la bibliothèque du Centre administratif du DDPS et par la fondation de l'unité spécialisée de la Défense.

### **BMF aujourd'hui**

La BMF est la plus importante bibliothèque suisse dans le domaine militaire. Ses collections principales couvrent l'histoire militaire, l'histoire de la guerre, la technique des armes, l'histoire de la protection de la population et des civils, la politique de sécurité, la protection et l'aide en cas de catastrophe et la paix. La neutralité de la Suisse a favorisé le développement des collections étrangères aussi bien des pays "occidentaux" que du bloc de l'Est. L'homogénéité ainsi proposée augmente d'autant la pertinence de son fonds et sa valeur auprès des chercheurs. Le but à l'origine était très clairement de permettre à l'Etat-major général fédéral et aux officiers de l'armée de se tenir informés du développement de la science de la guerre à l'étranger. L'absence d'engagement actif de notre armée devait être compensée par l'étude théorique des innovations mises au point par les belligérants voisins. De nos jours, il s'agit plutôt d'apparaître comme un centre de compétence pour l'information spécialisée dans le domaine militaire, la politique de sécurité et la protection de la population. Il faut aussi assurer la gestion des archives tant du DDPS que de l'armée.

Trois pans caractérisent la BMF. En premier lieu, la gestion d'une bibliothèque avec des collections conséquentes : environ 300'000 livres, 600 périodiques vivants (1'000 périodiques vivants et morts), 9'000 portraits numérisés (images et photos), 35'000 articles de périodiques ou brochures, des photographies historiques ou actuelles, des disques, 300 cassettes audio, 800 vidéos (la production du Service cinématographique de l'armée est conservée à la BMF), 500 CDs ou CD-ROMs, des illustrations (p. ex. collection Escher avec ses aquarelles des uniformes suisses, principalement du XIXe siècle), 30'000 cartes (dont la collection Schauenburg), 1'400 autographes (collection Heberlein avec des spécimens remontant à 1471) et des microfilms. L'accroissement annuel représente 3'000 livres et le référencement de 12'000 articles de périodiques. Bien qu'offrant des heures d'ouverture limitées, elle n'en est pas moins aux petits soins pour ces quelques 25'000 utilisateurs (militaires, étudiants, élèves, privés, chercheurs, journalistes, etc. de Suisse comme de l'étranger). Dès son origine – le premier règlement de 1864 en témoigne –, la BMF pratique le prêt d'ouvrages par la poste ! Cette mise à disposition de ses fonds à distance se pratique encore de nos jours très largement : 35'000 prêts<sup>4</sup>, envois de photocopies d'articles de périodiques ou de copies de microfilms par an, soit en moyenne 150 par jour. Appuyant cette activité, des listes de nouvelles acquisitions sont diffusées largement auprès des usagers potentiels. Si dès le début du XXe siècle, les principales acquisitions sont signalées dans des périodiques militaires – notamment la *Feuille officielle militaire*, l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* et la *Revue militaire suisse* –, de nos jours, les listes sont directement envoyées aux

<sup>3</sup> DDPS : Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

<sup>4</sup> Tous les livres publiés après 1914 sont empruntables.

*Hors-Texte 80 (2006)*

utilisateurs. Ils ont le choix entre des livraisons annuelles ou mensuelles, par courrier ou par courriel. De plus, ils peuvent préciser les thèmes qui les intéressent et recevoir ainsi des listes bibliographiques personnalisées. Le catalogue informatisé de la BMF est aussi accessible par Internet via le réseau Alexandria<sup>5</sup>. Par ce canal, l'utilisateur a l'opportunité de commander directement des ouvrages depuis la notice et de recevoir ces derniers à domicile. Il n'est pas anodin de relever que tous ces services sont gratuits, sauf le renvoi des livres par la poste si le paquet excède 2 kilos.

En second lieu et après la mise à disposition de ses collections, la BMF procède aussi à des investigations dans ses collections à la demande des utilisateurs. Le Service de recherche traite plusieurs centaines de demandes par an – 481 réponses écrites pour l'année 2005 – et peut, par ce biais, valoriser ses importantes collections dans le domaine. L'éventail des questions est aussi large que divers. Qu'elles proviennent d'un membre de l'Etat-major concernant un alinéa précis d'un ancien règlement militaire ou du passionné des uniformes militaires souhaitant recevoir une illustration de la tenue de sortie portée durant le premier conflit mondial, le Service de recherche tente d'honorer les attentes des usagers ou tout au moins de les rediriger vers un service plus compétent. Il fournit aussi des résumés.

Finalement, la BMF s'est dotée officiellement d'un Service historique en 1981, dont le but est d'encourager la recherche historique suisse dans le domaine militaire. La BMF avait déjà participé à la publication des douze livraisons de *l'Histoire militaire de la Suisse* (1915-1935). Le Service historique publie des ouvrages, promeut et soutient la recherche historique dans le domaine militaire. La BMF abrite aussi le secrétariat général de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires (ASHSM) et collabore avec le Comité de bibliographie de la Commission internationale d'histoire militaire (CIHM) à la publication de la *Bibliographie internationale d'histoire militaire* (depuis 1978, en livraison annuelle).

### **Un si fier navire...**

S'il n'est pas encore permis de mesurer l'impact du temps sur le bâtiment, il est néanmoins aisé de reconnaître ses qualités fonctionnelles indéniables. La métamorphose de l'ancien arsenal en bibliothèque ne saurait être considérée comme un échec. Respectant par ailleurs le standard Minergie, il a été aménagé en concertation avec les desiderata des occupants. A proximité immédiate de la caserne – mais en dehors de son enceinte – et du parc des expositions de Berne (BEA), la bibliothèque est facilement accessible. Occupant l'intégralité des lieux, soit 4'430 m<sup>2</sup>, elle est organisée sur quatre niveaux : le sous-sol est réservé aux magasins (compactus) dans un environnement climatisé ; le rez-de-chaussée est dédié à l'accueil du public (banque de prêt, 12 places de travail<sup>6</sup> équipées d'un ordinateur, présentoirs à périodiques et libre-accès de monographies) et est aussi occupé par une enfilade de bureaux ; le premier étage et la mezzanine sont réservés au fonctionnement du service d'information documentaire, avec notamment 10 places de travail réservées aux soldats effectuant leur cours de répétition à la BMF<sup>7</sup>. Les volumes du bâtiment sont encore peu remplis par les livres : 9'000 mètres linéaires de rayonnages sont occupés sur un total de 19'500 mètres linéaires d'étagères

<sup>5</sup> <http://www.alexandria.ch> (Page consultée le 11.10.2006).

<sup>6</sup> Que ce chiffre ne trompe pas : les services à distance de la BMF réduisent d'autant la présence physique des utilisateurs *in situ*. D'ailleurs, nous n'y avons jamais vu plus de trois chercheurs simultanément.

<sup>7</sup> Que nous fûmes et serons encore ; lire à ce propos l'aperçu de notre expérience.

*Hors-Texte 80* (2006)

équipées. La moitié des compactus est vide et la proportion est encore plus élevée pour le libre-accès. Les espaces de rangements ont été calculés pour tenir jusqu'en 2030. Mais une politique active de concentration de l'offre documentaire au sein du DDPS, voire de la Confédération, pourrait saturer les rayonnages dans un avenir plus proche que souhaité<sup>8</sup>.

La nécessité de préserver la structure originelle du bâtiment<sup>9</sup> aurait pu nuire à la gestion et à la conservation de la collection. Une organisation intelligente de l'espace a su éviter autant que possible ces écueils et a contribué à créer un environnement favorable aussi du point de vue climatique. Les magasins sont bien à l'abri dans leur blockhaus souterrain ; le libre-accès est situé au centre du bâtiment, échappant à l'éclairage direct des fenêtres, tout en restant immédiatement accessible aux utilisateurs ; les meubles de rangement se sont adaptés aux collections (p. ex. les cartes géographiques sont rangées dans de spacieux meubles à cartes horizontaux). Le confort des utilisateurs et des collaborateurs n'a pas été pour autant négligé : les espaces de travail (publics et professionnels) sont placés directement le long de grandes baies vitrées – la présence de pare-soleil protégeant de l'agression directe des rayons du soleil – ; le rez-de-chaussée, de plain-pied, est accessible aux handicapés ; les volumes sont généreux – le rez-de-chaussée est d'un seul tenant excepté l'alignement de bureaux sur la façade nord-est ; des salles de réunion, d'exposition et de conférence sont à disposition au premier étage ; ce dernier possède aussi un coin de pause équipé.

#### **... mais aucun professionnel I+D à son bord !**

Ainsi dépeint, la BMF reluit de mille feux, éblouissant le premier regard, apparaissant parée de ses plus beaux atours. Néanmoins, le contenant et le contenu ne doivent pas estomper l'importance du capital humain. Quarante-six personnes travaillent à la BMF pour environ vingt-sept équivalent plein temps (EPT). La gestion technique de la bibliothèque – chaîne documentaire, y compris service du prêt – est prise en charge par cinq EPT. Le Service de recherche, quant à lui, en occupe aussi cinq. Il faut relever qu'à l'exception des apprentis I+D, le personnel de la BMF ne compte aucun professionnel en information documentaire dans ses rangs ; les apprentis (futurs AID) étant en formation, ils ne peuvent encore prétendre au titre et les quelques bibliothécaires y effectuant leur cours de répétition ne sauraient être inclus dans ceux-ci.

Loin de vouloir mettre en doute le professionnalisme de l'équipe présente, il est cependant navrant de constater qu'aucun membre du personnel de la BMF ne possède un diplôme en information documentaire, quel qu'en soit le niveau. Certes, la bibliothèque accueille régulièrement des apprentis I+D – actuellement quatre – et sporadiquement des stagiaires. Certes encore, le service d'information documentaire remplit ses missions et fournit de nombreuses prestations auprès de son public. Mais est-il tolérable qu'une bibliothèque de l'administration fédérale au bénéfice d'une collection riche et diversifiée ne soit pas gérée par des professionnels diplômés ? Nous avons constaté qu'au début du XXe siècle, cette situation ne laissait pas tout le monde insensible (cf. texte du major Vallière cité en note). Si l'histoire a pu conduire à la configuration actuelle, celle-ci ne doit pas être éternisée pour autant. La

<sup>8</sup> Il est à noter que le projet initial prévoyait deux étages de magasins ; le deuxième a été sacrifié sur l'autel des restrictions budgétaires.

<sup>9</sup> Le bâtiment est classé.  
*Hors-Texte 80 (2006)*

profession est richement pourvue en formation de tous niveaux et forme pour le marché des bibliothécaires compétents. Souhaitons que la BMF y soit sensible.

### **Avenir de la BMF**

Dotée de locaux et d'équipements flambants neufs, la BMF peut sereinement poursuivre son développement dans les prochaines décennies. L'investissement financier consenti par l'administration fédérale semble la mener vers un renforcement de son influence dans le concert des services d'information documentaire de la Confédération. L'actualité a placé la BMF sous les feux de la rampe avec le projet de concentration des bibliothèques et des centres de documentation de l'administration fédérale. En l'état des choses, la BMF semble promise à un rôle clé dans la réorganisation du réseau des bibliothèques fédérales. Elle pourrait encore moins se passer de professionnels diplômés. Affaire à suivre.

### **Mon expérience des cours de répétition à la BMF**

Deux cours de répétition m'ont conduit à fréquenter la Bibliothèque militaire fédérale (BMF). Comme ces soldats de passage – souvent pour trois semaines – sont en majorité des historiens, le travail demandé se positionne souvent en marge de la bibliothéconomie. J'ai ainsi effectué des recherches dans la collection afin de répondre à des demandes par correspondance. Parallèlement, j'ai reclassé ou attribué de nouvelles cotes à de petits fonds documentaires. J'ai aussi participé à la préparation de textes en vue de leur publication. A ces activités ponctuelles répond la participation à des projets plus ambitieux, nécessitant un engagement pluriannuel afin d'en atteindre l'aboutissement. Je pense particulièrement au projet de description des 30'000 cartes de la BMF auquel j'ai été associé cette année et pour lequel sera consacré une grande partie de mon cours 2007. Depuis plusieurs années, le traitement des cartes a été mené par différents "soldats-bibliothécaires". Quoi qu'il en soit, ces passages à la BMF permettent de s'acquitter de son devoir de citoyen suisse tout en évoluant dans un environnement civil et documentaire.

Pierre Boillat

### Bibliographie :

"Aux amis de la Bibliothèque militaire fédérale". - In : *Revue militaire suisse*, 64,5(1920), pp. 254-255

Curtenaz, Sylvain. - "Bibliothèque militaire fédérale : aussi pour les Romands, mais la connaissez-vous ?". - In : *Revue militaire suisse*, 134,2(1989), pp. 112-114

*Eidgenössische Militärbibliothek : Bibliothek und Dokumentationszentrum VBS*. - Bern : Eidgenössische Militärbibliothek, [2006?], 8 p.

Haudenschild, Roland. - "La bibliothèque militaire fédérale : un trésor peu connu". - In : *Revue militaire suisse*, 15,4(2006), pp. 46-47

Haudenschild, Roland. - "Bibliothek und Dokumentationszentrum VBS am neuen Standort : die Eidgenössische Militärbibliothek". - In : *Armee-Logistik*, 78,12(2005), pp. 2-4

Inauen, Josef. - *Die Bedeutung der Militärbibliothek als Kompetenzzentrum im Rahmen der militärischen Institutionen der Schweiz...* - Wien : [non publ.], 1998, 32 f.

*Hors-Texte 80 (2006)*

Inauen, Josef. - "La bibliothèque militaire fédérale et le Service historique : historique, collections et utilisation". - In : *Bibliothèque militaire fédérale et Service historique : description et prestations*, 1996, pp. 9-18

Stüssi-Lauterburg, Jürg. - "Handschriften seit 1471 und Multimedia-Raum : die Eidgenössische Militärbibliothek offeriert mehr als ihre 190'000 Bücher". - In : *Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift*, Beilage 161,11(1995), pp. 31-35

[Vallière]. - "Nouvelle organisation de la Bibliothèque militaire fédérale". - *Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, 67,23(1921), pp. 369-372



# CHARADE BIBLIOTHECONOMICO-TROPICALE

**Mon premier est un pays d'Amérique centrale**

**Mon second est une ONG**

**Mon troisième vaut de l'or**

**Mon tout est une expérience inoubliable**

Mon premier est un pays d'Amérique centrale

*Nicaragua*

Le Nicaragua est limitrophe du Costa Rica au sud, et du Honduras au nord. Entouré par l'océan Pacifique et la mer des Caraïbes, il occupe une superficie de 129'494 km<sup>2</sup>. Le pays compte environ 5,5 millions d'habitants.

Ce petit pays relativement montagneux contient deux grands lacs, le lac Nicaragua et le lac Managua. Il se situe sur une zone tectonique difficile et est souvent secoué par des tremblements de terre et les éruptions de ses nombreux volcans.

La capitale nicaraguayenne est Managua (1,2 million d'habitants).

Colonisé par l'Espagne en 1524, le Nicaragua est devenu un état indépendant le 3 novembre 1821. L'histoire des débuts de la nation a été fortement influencée par les interventions militaires des États-Unis d'Amérique et troublée par des périodes prolongées de dictature militaire, la plus infâme étant le règne de la famille Somoza au début du XXe siècle. En 1979, elle est chassée par l'insurrection sandiniste.

En 2004, le Nicaragua est le deuxième pays le plus pauvre d'Amérique latine, après Haïti. Le tremblement de terre de 1972 à Managua, la Révolution sandiniste et la guerre civile qui ont suivi ont eu des conséquences dramatiques sur son économie.

Il vit sous le joug de la pauvreté et de l'endettement. Les services publics (santé, éducation) sont en piteux état. Cumuler trois petits boulots est chose fréquente pour la survie du Nicaraguayen.

L'économie du Nicaragua est axée principalement sur l'agriculture, puis sur le secteur minier, la construction et les pêcheries.

Quelques repères chronologiques

En 1972, un tremblement de terre ravage Managua. Plusieurs milliers de morts.

En 1979, la révolution sandiniste met fin au régime dictatorial de la famille Somoza. Daniel Ortega, un des artisans de la victoire est élu président en 1984.

De 1982 à 1989, les États-Unis financent la lutte anti-révolutionnaire des Contras. Des dizaines de milliers de morts...

Les élections de 1990 qui voient la victoire de Mme Violeta Chamorro sur Daniel Ortega, mettent fin à l'embargo américain. Une politique économique libérale d'ajustements structurels supervisée par le FMI et la Banque Mondiale, ayant pour conséquence la remise en cause de nombreux acquis sociaux de la période sandiniste, sera mise en œuvre sous surveillance des États-Unis.

En 1996, Arnoldo Alemán (libéral, ancien somoziste) remporta l'élection présidentielle et poursuivit une politique néolibérale. En fin de mandat, de forts soupçons de corruption pèsent sur lui et il est condamné à 20 ans de prison pour détournement de fonds en 2003. A ce jour, il est toujours en liberté.

En 1998, l'ouragan Mitch dévaste une bonne partie du pays.

En novembre 2001, Enrique Bolaños Geyer, libéral lui aussi, est élu président. Il était vice-président dans le gouvernement de Arnoldo Alemán.

<http://fr.wikipedia.org/> (Consulté le 23 octobre 2006)

Mon second est une ONG

### *E-CHANGER*

Anciennement Frères sans frontières, E-CHANGER est une association non lucrative à but social.

Elle comprend deux volets essentiels : l'envoi et l'encadrement de volontaires-coopérants (coopér-acteurs) dans les pays du Sud et la sensibilisation du public suisse aux relations Nord-Sud.

E-CHANGER appuie des projets élaborés et mis en œuvre par des organisations du Sud. A travers l'envoi de volontaires, l'organisation relaie les aspirations de ses partenaires du Sud, mieux placés pour évaluer leurs propres besoins et assurer la continuité des projets.

Les partenaires locaux sont les principaux agents du changement vers une société plus juste et plus humaine. E-CHANGER agit pour une réciprocité dans les échanges. Elle encourage la promotion d'un changement dans les sociétés civiles du Sud et du Nord, dans le respect des droits humains fondamentaux, des cultures et de l'environnement.

<http://www.e-changer.ch/> (Consulté le 23 octobre 2006)

Mon troisième vaut de l'or

### *L'amitié*

Elle s'appelle Rosemarie Fournier. Je l'ai connue dans le cadre de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS). Elle était administratrice des cours romands et j'enseignais la bibliographie. Elle aime la montagne, le vin, le partage, le monde. J'aime marcher, le vin, les échanges, les autres. Nous étions faites pour nous entendre. Et comme il y eut affinité, il y eut plus !

Nous avons travaillé ensemble. Nous avons ri et chanté ensemble. Nous avons refait le monde bibliothéconomique. Puis, elle est partie. En Bolivie, pendant trois ans. Je

suis allée lui rendre visite. Nous avons ri, chanté, voyagé, refait le monde bibliothéconomique, comme si nous nous étions quittées la veille.

Le 2 janvier 2005, après un intermède de quelques mois dans son Valais natal, je l'accompagnais à l'aéroport. Mon amie repartait pour deux ans au Nicaragua avec E-CHANGER. Sa mission : former le personnel de la bibliothèque de l'Institut d'histoire du Nicaragua et d'Amérique centrale (IHNCA) à l'Université Centroaméricaine (UCA) à Managua.

Il était évident que j'allais lui rendre visite. Et j'ai mis le doigt dans l'engrenage...

Je suis responsable du service de référence de la Bibliothèque de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève (BSES). J'enseigne cette matière à la Haute Ecole de Gestion de Genève, filière Information documentaire ainsi qu'à l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) à Lyon. Je donne également des cours aux futurs spécialistes en information documentaire sur les sources d'information en sciences économiques et sociales. Je partage mon temps de travail entre le service de référence et la formation des utilisateurs de la BSES. A ce titre, je donne de nombreux cours de recherche documentaire aux étudiants de l'Université.

Et je parle espagnol...

Tout ceci n'a pas échappé à Rosemarie qui m'a proposé de donner quelques cours aux bibliothécaires nicaraguayens.

J'ai commencé par dire non. Puis, j'ai dit oui.

Et je suis partie le 10 juillet 2006 pour cinq semaines au Nicaragua.

"Si vous voulez connaître vos vrais amis, habitez un cinquième étage sans ascenseur."

Charles Morellet, 1873-1950

Genève – Managua, environ 20 heures de voyage. J'en ai mis 63 pour y arriver (grèves et overbooking)... J'espère que Rosemarie me considère comme une "vraie amie" !

## **Mon tout est une expérience inoubliable**

### *Solidarité et partage*

Penser à mon approche solidaire du Nicaragua me fait rajeunir...

1980 : la campagne d'alphabétisation des sandinistes. Un immense élan de solidarité internationale. Un grand succès, une grande joie partagée avec ce peuple si démuné de tout et si riche en courage.

1986 : Maurice Demierre, coopérant suisse, est assassiné par la contra. Une grande douleur, une grande révolte.

Depuis ma Genève natale, j'ai lu, suivi les événements, milité, aidé au mieux.

2006 : j'ai l'occasion magnifique d'aller là-bas, de rejoindre des amis, de faire "un tout petit quelque chose".

Après un gros travail de préparation (élaboration, adaptation des cours aux réalités et conditions du pays, rédaction des supports et traduction), j'ai animé, en collaboration avec Rosemarie un atelier de deux jours sur la conception et le

fonctionnement d'un service de référence et un autre atelier d'une journée sur la recherche académique sur le Web. Ces journées étaient ouvertes au personnel des bibliothèques du Nicaragua.

L'information sur ces cours parue sur le site de l'ANIBIPA, association nicaraguayenne équivalente à la BBS (<http://www.anibipa.org.ni/>) a très vite circulé dans le milieu professionnel et les inscriptions ont très vite afflué.

Sept heures par jour, trente participants ; entre les pannes d'électricité et mes pannes d'espagnol, ces journées furent riches, drôles, formatrices.

Il n'y a plus de formation bibliothéconomique au Nicaragua depuis 12 ans. Nos collègues, qui font "avec les moyens du bord", ont soif d'apprendre, soif de collaborer. J'ai rencontré des gens timides, manquant de confiance en eux, curieux, enthousiastes, extrêmement gentils, reconnaissants.

Je leur suis moi aussi reconnaissante. L'apprentissage est toujours réciproque. Ce fut de beaux moments. Je ne sais pas si je retournerai au Nicaragua mais la place que ce petit pays occupait déjà dans mon cœur s'est réchauffée au contact de ces collègues, de leur ouverture, de leur générosité humaine.

Merci à Rosemarie de m'avoir fait confiance et ainsi permis une telle expérience.

Grâce à Daisy McAdam, directrice de la BSES, particulièrement sensible aux projets de coopération internationale, j'ai pu prolonger mes vacances de cinq jours pour donner ces cours de bibliothéconomie aux personnes travaillant en bibliothèques au Nicaragua. Donner de l'argent pour soutenir des projets est important. Mais "prêter" des compétences professionnelles comme l'a fait la BSES apporte une dimension humaine extraordinaire. Puisse ce bel exemple en susciter d'autres...

"Désormais la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la Terre."

Albert Jacquard

Pourquoi vous écrire pour une si petite action ? Une petite goutte de partage dans cette Amérique centrale où la vie quotidienne s'apparente pour beaucoup à un combat ?

Pour vous dire simplement : rêvez, construisez, partagez, osez. Partez, collègues !

"On entend la branche tomber mais pas la forêt qui pousse."

Marinette Gilardi-Monnier



## L'IMAGIER MULTILINGUE : récit d'une aventure atypique

C'est grâce à la rencontre entre deux passionnées de livres et de langues qu'une maison d'édition spécialisée dans les imagiers multilingues a vu récemment le jour à Porrentruy, dans le Canton du Jura.

L'imagier multilingue est un concept mis au point par des bibliothécaires, en s'appuyant sur l'expertise d'enseignants de français langue étrangère (FLE) et de travailleurs sociaux, pour proposer à de jeunes publics multiculturels des outils correspondant à leurs besoins : le vocabulaire de base de la vie quotidienne en France ou dans un pays francophone européen.

Parce que chaque imagier est en dix langues (français, anglais, chinois, espagnol, portugais, arabe, allemand, italien, turc, russe), c'est aussi un outil idéal pour familiariser tous les enfants, dès le plus jeune âge, à une ou à plusieurs des langues proposées

### **Répondre à la demande du public**

L'histoire commence à Paris, en 2002. Nguyen Thi Chi Lan est responsable du fonds asiatique et jeunesse d'une bibliothèque publique parisienne située dans un quartier comptant une importante communauté chinoise. Elle constate que sa bibliothèque n'a pas les livres adéquats à proposer aux petits Chinois et à leur maman nouvellement arrivés. Un ou deux albums anglais-chinois composent le fonds, il faudrait au moins leur équivalent en français. Elle imagine mieux que cela : des imagiers bilingues français-chinois. Artiste à ses heures, elle commence quelques dessins qu'elle montre à des éditeurs réticents. « Votre projet n'est pas abouti ! » « Quoi, des livres pour les immigrés ? Ca ne rapporte rien ! »

C'est au cours d'une conférence sur la pluralité culturelle, donnée à la Bibliothèque Publique d'Information, qu'elle fait part de son expérience et de ses projets lointains : Elle raconte que ce sont les enfants de l'immigration qui font venir leur maman à la bibliothèque, qu'ils fréquentent par le biais de la PMI (Centre de protection maternelle infantile) ou de l'école. Les enfants rapportent les livres à la maison et les lisent, les traduisent ou les expliquent à leurs parents. La simplicité du texte d'un livre jeunesse est encourageante pour un adulte débutant dans une langue. C'est ainsi que notre bibliothécaire voit revenir à la bibliothèque les mêmes enfants accompagnés de leur maman sorties de leur ghetto pour découvrir des livres avec eux. Elle les oriente vers des associations dispensant des cours de langues, élargissant ainsi leur univers quotidien, leur proposant une intégration en douceur. Elle imagine qu'en proposant davantage d'albums bilingues, voire des imagiers, elle répondrait à une demande latente de la part de ces personnes, car la présence de leur langue maternelle présente dans des livres disponibles en France est valorisante pour ces familles. Les enfants sont en effet confrontés à deux cultures. Comme ils sont scolarisés, leur intégration se passe bien. Mais comment faire quand l'un de leurs parents ne parle

pas le français ? La fonction du livre bilingue permet aux parents de s'intégrer dans le système français à travers la langue et permet aux enfants de garder un lien avec leur langue d'origine.

La même année, notre bibliothécaire fait la connaissance d'une rédactrice en chef qui rêve d'éditer des livres bilingues. Ensemble, elles vont unir leur passion et leurs compétences pour poser les fondations d'un projet éditorial qui se concrétisera au fil des mois et aboutira en septembre 2006 avec la parution de deux titres. Entre-temps, le concept ne cessera de s'enrichir et d'évoluer dans sa forme et dans son contenu.

### **Objectif : donner envie de tourner les pages**

Dans sa forme d'abord. Les livres doivent pouvoir être tenus de petites mains et ne doivent pas être trop longs : un format s'impose rapidement.

Sur le fond ensuite, les livres doivent proposer le vocabulaire de la vie quotidienne en France ou francophone européen. A chaque livre, une thématique. Reste à identifier le champ lexical et les techniques d'illustration. Notre bibliothécaire asiatique, qui pratique l'origami depuis longtemps suggère ce procédé, conciliable avec certaines thématiques. L'imagier de Noël commence à prendre vie, tandis qu'un autre titre sur les ustensiles de cuisine émerge, dont le concept graphique, mêlant le dessin et la photo est confié à Anne Lefebvre, peintre et photographe franco-belge.

Ensemble, bibliothécaire et rédactrice élaborent les premières maquettes, et constatent que la succession des pages illustrées raconte une histoire. L'idée d'écrire cette histoire s'impose alors. Mais contrairement aux livres jeunesse habituels, l'histoire ne se racontera pas au fil des pages. Elle sera placée au début du livre, laissant le choix à l'enfant ou à son parent de tourner les pages de l'imagier sans se référer à l'histoire ou bien au contraire d'aller et de venir sans cesse entre l'histoire et l'imagier pour comparer tel mot, comment il est tout seul et comment il est dans une phrase, ou aussi pour s'amuser à retrouver ce mot dans la phrase. L'histoire s'élabore et trouve sa forme définitive avec une question posée à la fin et dont on trouve la réponse dans l'imagier.

En passant, l'air de rien, on en tourne et on en retourne des pages, on le répète, ce geste qui est tellement familier pour certains et tellement inhabituel pour d'autres, ce geste de tourner les pages d'un livre, de s'approprier cet objet et son contenu, de désacraliser le livre et la langue étrangère qui va avec.

Parallèlement, une enquête menée auprès 500 bibliothèques démontre l'intérêt pour des imagiers bilingues en diverses langues, correspondant aux flux migratoires actuels mais répondant aussi aux désirs des deuxièmes générations de vagues migratoires précédentes de voir leurs enfants apprendre la langue des grands-parents. Il apparaît aussi que les parents français souhaitent voir leurs enfants apprendre une autre langue européenne de plus en plus tôt. Si l'Education nationale peine à honorer son engagement de sensibilisation à une langue étrangère à l'école primaire, les parents semblent prêts à devancer cette mise en place difficile en acquérant les outils disponibles hors de l'école.

## Une équipe multiculturelle

Il faudra encore de longs mois avant de trouver l'idée et la formule graphique qui permettront de réunir dix langues dans un seul imagier. Dix langues au lieu de douze ou de treize malheureusement, dix langues maximum pour rester dans les contraintes de maquette. Ces dix langues, identifiées comme majoritairement demandées par les publics, ont chacune leur code couleur, ce qui permet à l'imagier multilingue de fonctionner comme un imagier bilingue pour les populations concernées. Cela offre en plus une palette de graphies différentes, étonnante de par les similarités entre certaines langues latines, fascinantes de par les différences d'écriture. Trois alphabets sont représentés, latin, cyrillique, arabe et les idéogrammes chinois. Cette palette linguistique se veut aussi symbole d'ouverture et de tolérance à la langue des autres, indispensable en ces temps de repli, et qui s'inscrit parfaitement dans les recommandations Eole d'éveil aux langues étrangères.

Après concertation avec des professeurs de FLE, un parti pris est revendiqué. L'imagier multilingue n'étant pas une méthode de langue ni de grammaire, il n'inclura pas les articles. Ce qui peut paraître choquant pour la langue allemande par exemple est impensable en chinois où l'article n'existe pas. Intégrer l'article impliquerait d'en préciser la fonction, de définir celle de l'article défini par rapport à l'article indéfini, d'expliquer les notions de genre et le nombre, différentes selon les langues.

L'aventure linguistique n'est pas mince, tant les interprétations d'un texte, aussi court soit-il, sont différentes d'une personne à l'autre, les variations changeant d'une région à l'autre. Les traductions sont confiées à un bureau certifié de professionnels qui se relisent et corrigent entre eux. Elles sont aussi revues par des membres du réseau personnel de nos bibliothécaires, composé pour certains de linguistes, d'enseignants, de bibliothécaires jeunesse. Ce réseau n'étant d'ailleurs pas fermé, il est ouvert à toute collaboration extérieure.

L'imagier multilingue aurait pu être accompagné d'un cd audio pour la prononciation ou chaque mot aurait pu s'adjoindre d'une translittération. Ce n'était pas non plus le but revendiqué par les conceptrices. D'une part, parce que le système de transcription internationale est mal connu du public et ne permet pas de prononcer correctement une langue. D'autre part, afin de favoriser le rapprochement entre adulte et enfant, chacun pouvant indiquer à l'autre la prononciation dans la (les) langue(s) qu'il connaît. Le livre devient ainsi vecteur de rapprochement entre des personnes que la langue sépare, au sein d'une famille, d'une classe ou d'un groupe.

L'histoire se poursuit ensuite entre Paris et le Canton du Jura pour des raisons strictement personnelles liées au déménagement de notre rédactrice en chef qui choisit Porrentruy comme nouveau port d'attache et qui prend les risques financiers de cette aventure 100% indépendante.

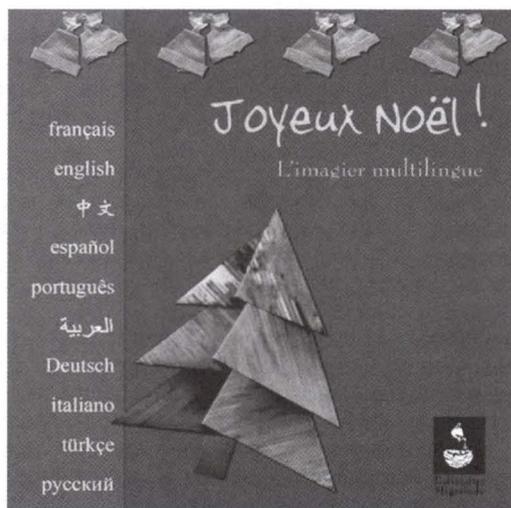
Le catalogue, qui compte les deux premiers titres parus en septembre, prévoit de s'agrandir au rythme de trois titres par an. Dans l'immédiat, la diffusion est assurée en interne. C'est le rythme des ventes et le soutien des publics et des prescripteurs intéressés qui permettra d'assurer la pérennité de cette entreprise, composée d'une équipe fondamentalement multiculturelle avec son artiste vietnamienne, franco-belge, son graphiste chinois et sa coordinatrice française.

Virginie Picardat  
[migrilude@yahoo.fr](mailto:migrilude@yahoo.fr)

## Fiche technique

Editions Migrilude  
Trouillat 18  
2900 Porrentruy

*Joyeux Noël !* : 36 pages couleur, ISBN 2 9700537 05  
*Bon appétit Suzy !* : 40 pages couleur, ISBN 2 9700537 13  
Recommandés dès le plus jeune âge  
Format : 15,5 x 15,5 cm  
Prix bibliothèque : 15,60 CHF par livre



## UN SECRET DE FAMILLE A DIVULGUER

---

Aïe ! Il va falloir lire, on ne peut y échapper, dans dix jours, c'est la quinzaine de la lecture. Misère, il y a tant d'autres choses à faire. Mais tiens, c'est peut-être l'occasion de s'intéresser à un bouquin d'une autre manière. Au diable les préjugés, promenons-nous dans les pages d'un livre sorti tout droit du quartier voisin : de la cité du Lignon. Il s'y passe sans doute des choses telles que celles que nous vivons à Onex, sur la rive opposée du Rhône. Un récit de Marie-Christophe Ruata-Arn illustré par Tirabosco et édité à la Joie de Lire par Francine Bouchet : Y en a point comme nous. Un produit du terroir à 100 % !

Un livre bien de chez nous qui raconte les aléas de la vie d'une famille d'immigrés dans une cité dortoir où l'on ne fait pas que dormir. Et pour convaincre les plus réticents, un livre écrit gros et dont le nombre de pages est raisonnable. Tout un chacun se laisse tenter et miracle, on n'a que six ou sept exemplaires du roman, il faut donc avancer vite pour passer le texte à un camarade : à la date prévue pour rencontrer l'auteure et lui demander peut-être un autographe, la classe entière a lu le livre !

Une vingtaine de Bernard Pivot en herbe rougissent à poser LA question préparée avec soin et gardée secrète à Marie-Christophe - elle fait immédiatement partie de la famille, mais ne le dites à personne, c'est un secret entre elle et nous - qui y répond avec bonhomie et sincérité. A tous les pourquoi ne répondent pas que des parce que, mais des explications bien étayées, en particulier sur les points d'ancrage dans le vécu de l'auteure. Il y a toujours dans un roman un petit quelque chose qui part du dedans nous déclare Madame Ruata-Arn qui, malgré sa douceur et son désir d'être proche des enfants, possède tout de même le statut d'auteur. Ça en jette ! La timidité des élèves se révèle au contact des gens importants.

Après avoir fait le tour des questions et le tour de la question, le groupe se met en cercle autour de la fameuse valise rouge qui clôt le récit. Le secret bien gardé par les maîtresses de classe : si les millions ont disparu, il y a mieux, la valise regorge de chocolats divers qui vont amadouer les interviewers et les rendre moins stressés au moment de poser une nouvelle question.

Quelques jours plus tard, l'éditrice à son tour vient subir les questions des élèves. Mais elle connaît son boulot, c'est du cousu main : pas un seul petit morceau d'hésitation dans les réponses. Et pas de contradiction avec ce que l'auteure avait dit : l'accord parfait. D'ailleurs le livre suivant en est déjà à l'étape « du bon à tirer », encore une histoire de jeunes dans un quartier ouvrier. Combien d'entre les élèves impliqués dans cette classe vont-ils le lire ?

Une semaine plus tard, il fallait conclure, mais juste pour le plaisir, sans note, un quiz a vérifié les acquis des élèves. Ils ont pour la plus grande partie su répondre aux questions amoureusement concoctées par Thérèse, la bibliothécaire.

Enfin, lors de notre visite au Salon du Livre 2006, nous avons aperçu Marie-Christophe Ruata-Arn, un microphone à la main, faire conférence à des classes qui se succédaient toutes les 30 minutes. Elle nous a fait un petit signe amical au passage tout en répondant aux mêmes questions posées par d'autres Bernard Pivot. La bibliothèque du Marais était bien plus sympa !

René Magnenat, enseignant de français au CO du Marais



# ALLO BIBLIO ECHOS



## HARRY POTTER CONTROVERSE

Organisée par l'Association Américaine des Bibliothèques, la semaine des « romans bannis » est faite pour célébrer la liberté de lire ce que l'on veut et d'exprimer ses opinions, même si celles-ci diffèrent de celles de la majorité. L'évènement a fêté ses 25 ans d'existence, et pour l'occasion, les lecteurs pouvaient voter pour leur titre controversé préféré ! Eh bien, sur plus de 5000 votants, la série des « *Harry Potter* » l'a emporté et de loin, avec plus d'un quart des voix exprimées, quelle que soit la catégorie d'âge concernée.

L'Association a profité de l'occasion pour rappeler qu'aux Etats-Unis, entre 2000 et 2005, les *Harry Potter* avaient été victimes de plus de 3000 tentatives pour les retirer des écoles et des bibliothèques publiques...

A noter que « Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur » et « James et la grosse pêche » arrivent en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position...

ALA, [www.ala.org/bbooks](http://www.ala.org/bbooks)

## STAGIAIRES AU RABAIS

Les Services administratifs et financiers du DIP ont émis de nouvelles directives concernant les rémunérations de tous les stages pré-HES, les alignant sur celles des autres filières HES.

Ainsi, les étudiants en formation pré-HES I+D recevront Fr. 600.- les 3 premiers mois au lieu des Fr. 850. -, puis Fr. 850.- au lieu des Fr. 1.200.- octroyés auparavant !

## PAPYRUS AUX ENCHERES

La Fondation Bodmer envisage de se séparer de deux précieux papyrus du 2<sup>e</sup> siècle.

Les érudits genevois craignent que la vente de ces papyrus ne précipite le démantèlement de la collection dont ils font partie.

La Fondation Bodmer a un besoin urgent de capitaux pour couvrir les frais annuels d'exploitation, qui se montent à 1,8 million de francs. Elle prétend agir dans l'intérêt du musée car la vente pourrait rapporter près de 9 millions de dollars. De plus, ces textes ont déjà été entièrement publiés.

*Swissinfo*, 6 nov. 2006

## ARTS, SAVOIRS, MEMOIRE : TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE GENEVE

Dévoilant la diversité de ses collections, la Bibliothèque publique et universitaire sort de ses réserves ses plus beaux joyaux.

Livres illustrés et affiches, manuscrits enluminés et portraits, vues de villes et incunables, archives d'écrivains et créations d'artistes contemporains invitent le visiteur à un parcours à la fois cosmopolite et genevois, à travers deux mille ans d'histoire documentaire.

*Musée Rath du 23 novembre 2006 au 18 février 2007*

### ALBERTO MANGUEL

Après sa magistrale « Une histoire de la lecture » (Actes Sud, 1998. Cf. Hors-texte no 55, juin 1998), Alberto Manguel vient de faire paraître chez le même éditeur, « La Bibliothèque, la nuit ». L'ancien « secrétaire-lecteur » de Jorge Borges donnera une conférence intitulée « Le Mythe de la Bibliothèque » mardi 23 janvier 2007 dans le cadre des Conférences du mardi organisées par la Bibliothèque Publique et Universitaire.

L'orateur étant fort connu, la conférence aura lieu à Uni-Bastions  
*Uni-Bastions, auditoire B106, 20 h.*

### LE CHEVREUIL

Le prix Edouard Rod fête ses 10 ans. Ce prix littéraire fondé en 1996 par Jacques Chessex est décerné tous les 2 ans à Ropraz dans le canton de Vaud.

Cette année, le prix a été attribué e à notre collègue Patrice Duret pour le "*Le Chevreuil*" publié en 2004 chez ZOE.

Patrice Duret est bibliothécaire à L'ECG Henri Dunant à Genève. Son premier livre "*Décisif*" a été édité par ZOE en 1997.

### PLUTOT NUS QUE SANS BIBLIOTHEQUE !

Shocking ! Des villageois d'une bourgade du sud de l'Angleterre ont décidé de poser nus sur un poster de protestation.

La décision politique de fermer certaines succursales peu fréquentées afin de réinvestir l'argent dans d'autres bibliothèques du Devon les a fait réagir et à ce jour leur pétition a déjà récolté plus de mille signatures.



"Don't strip us of our library," say Kingsteignton campaigners

[http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk\\_news/england/devon/5401872.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/england/devon/5401872.stm)

## DES CANADIENS EN SUISSE

Dans le cadre d'un cours intitulé « Les bibliothèques publiques », un groupe d'étudiants se préparant à une Maîtrise en sciences de l'information de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Université de Montréal) a parcouru la Suisse romande en mars 2005 et visité plusieurs bibliothèques de lecture publique. Les différents contacts nécessaires avaient été préalablement pris par la filière Information documentaire de la HEG-Genève.

Il s'agissait, pour ces étudiants et leur professeur Réjean Savard, de réaliser un état de la question sur les bibliothèques publiques en Suisse romande, en regard de la situation québécoise, ce grâce à une approche de type « bibliothéconomie comparée ».

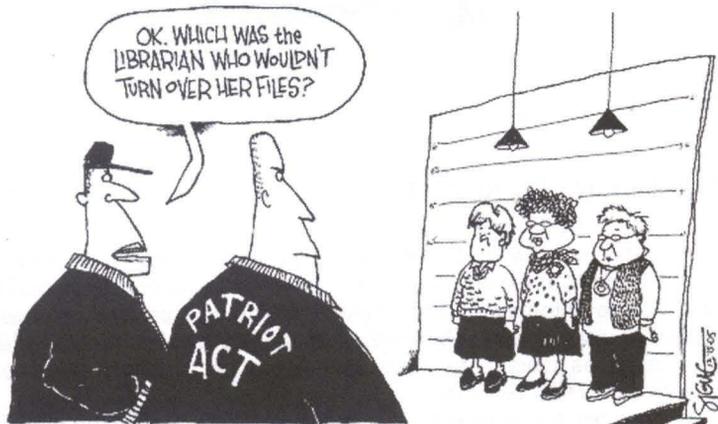
Les résultats de ce projet de recherche sont désormais disponibles et librement téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.aliaco.com/bibliocomparee/index.html>

Et croyez-nous, l'étude et ses conclusions sont fort intéressantes : à notre connaissance, ce document représente en effet la première analyse comparative des bibliothèques de lecture publique québécoises et suisses romandes. L'étude est fort instructive ; les commentaires et conclusions qui l'émaillent sont d'une grande pertinence et interpellent en particulier les professionnels romands, toutes bibliothèques confondues.

## DES BIBLIOTHECAIRES ETATS-UNIENS RESISTENT AU *PATRIOT ACT*

Quatre de nos collègues de la *Library Connection*, un consortium de bibliothèques publiques à Windsor (Connecticut), ont refusé de répondre au FBI, qui leur demandait, via une *Lettre de sécurité nationale*, des informations sur la ou les personnes ayant consulté l'un des ordinateurs de la bibliothèque le 15 février 2005, entre 16 h. et 16 h. 45. Non contents de violer ainsi le *patriot act*, George Christian, Barbara Bailey, Peter Chase et Janet Nocek, par ailleurs paisibles citoyens, ont attaqué en justice l'administration Bush, avec l'appui de l'ACLU, l'organisation américaine de défense des libertés civiles ([www.aclu.org](http://www.aclu.org)). Cependant, après que le Congrès a voté le renouvellement de cette loi liberticide, le FBI a subitement renoncé à sa demande de

renseignements auprès de la Library Connection, annulant la procédure en cours et évitant ainsi une décision de la Cours suprême sur la constitutionnalité de la loi. Selon une enquête de 2005, une bibliothèques sur trois collecte ou conserve volontairement moins d'informations sur les usagers depuis l'entrée en vigueur du *patriot act*. Ainsi Krista McLeod, directrice de la bibliothèque de Methuen (Massachusetts) conseille de ne garder « aucune information sur les usagers, à moins d'en avoir impérativement besoin ».



A l'instar de l'écrivain américain Kurt Vonnegut (Cf. *Ce qu'ils ont dit*, p. 2), nous ne pouvons que saluer le courage de nos collègues d'outre Atlantique et peut-être nous interroger sur ce que seraient nos propres manières d'agir, si nous devions être confrontés à de tels cas.

*Le Nouvel Observateur*, n° 2189, 19-25 oct. 2006, p. 54-56.

## BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES GENEVOISES : IL Y A PERIL EN LA DEMEURE

Un demi poste supprimé au CEPTA, un quart de poste au collège Rousseau, aucune création de poste pour le Cedoc de la nouvelle école de commerce Aimée-Stitelmann, mais une simple ré-allocation, blocage de tout nouvel engagement même là où les besoins sont pourtant reconnus, la situation des centre de documentation des établissements scolaires du postobligatoire se dégrade. Nombre d'entre eux doivent, à leur corps défendant, recourir à des emplois précaires (stagiaires, chômeurs, etc.) pour continuer à fonctionner à peu près normalement. Quant aux médiathèques des Cycles d'orientation, elles sont encore moins bien loties, ne disposant que d'un unique poste par établissement. Pourtant les effectifs d'élèves augmentent et, sans création de nouveaux postes, les bibliothécaires se verront contraints de diminuer leurs prestations. Les collègues du CO et du PO vont se réunir prochainement pour envisager de faire un point commun sur la question.

# ENTRE ENTRE DEUX VAGUES DEUX VAGUES

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS L'EDUCATION

Le onzième Sommet de la francophonie s'est tenu à Bucarest en septembre dernier. Les chefs d'Etat ont adopté une déclaration finale exhortant les pays du nord à faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication au pays du sud. Les articles 6 et 7 du préambule stipulent :

« Conscients que les technologies de l'information et de la communication favorisent l'élargissement du savoir humain et le partage de connaissances, et reconnaissant le potentiel énorme qu'elles présentent - comme stipulé dans l'article 11 de l'Engagement du Sommet mondial sur la société de l'information de Tunis (novembre 2005) - pour élargir l'accès à un enseignement de qualité, favoriser l'alphabétisation et l'éducation primaire universelle, ouvrant ainsi la voie à l'édification d'une société de l'information et d'une économie du savoir vraiment inclusives et qui respecte la diversité culturelle et linguistique. Constatant que les pays francophones en développement sont les plus touchés par la fracture numérique et les moins en mesure d'exploiter efficacement les potentialités de la société de l'information, et qu'un accès insuffisant aux technologies de l'information menace d'exacerber toutes les autres disparités et aggrave leur marginalisation »

Le texte intégral de cette « XIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage » est disponible sur les pages du site de la Francophonie

[www.francophonie.org/doc/txt-reference/decl-bucarest-2006.pdf](http://www.francophonie.org/doc/txt-reference/decl-bucarest-2006.pdf)

---

## LES ARCHIVES EN LIGNE

Les Archives d'Etat de Genève (AEG) mettent à disposition du public leur base de données Adhémar. Les inventaires des fonds conservés sont désormais accessibles de manière conviviale et plus de cent mille descriptions de documents sont disponibles facilement en ligne. La description des documents a été réalisée selon la norme internationale ISAD(G).

Adhémar est alimentée depuis 1989, les fonds modernes et contemporains y sont décrits. De nombreux inventaires antérieurs (fonds médiévaux et de l'Ancien Régime) y ont été intégrés. La mise à jour est quotidienne : ainsi de nouvelles données sont régulièrement disponibles selon l'avancée de la description des fonds.

<http://etat.geneve.ch/dt/site/interieur/archives/master-home.jsp>



## BLOG POUR LES BIBLIOTHEQUES LIBANAISES

Créé par un groupe de bibliothécaires libanais et français dans le but de rassembler les informations sur les dégâts causés par les attaques israéliennes contre les infrastructures culturelles, et plus particulièrement les bibliothèques, un blog se propose de rassembler les initiatives privées ou publiques destinées à réhabiliter et développer ces centres de lecture et de documentation. Le blog mentionne aussi que les bibliothèques épargnées ont eu un rôle social clef: «La bibliothèque est alors devenue un lieu privilégié pour passer le temps, tant pour les déplacés que pour les habitants eux-mêmes. Certaines bibliothèques ont connu un nombre record de visiteurs pendant cette période (trois fois plus que d'habitude) et aussi un nombre record de prêts à domicile (multiplié par 4).»

Dans un message envoyé aux congressistes de l'IFLA, on lit que «le Liban connaissait depuis l'année 2000 une dynamique pour la création et l'animation de bibliothèques publiques avec un réseau de soixante-dix bibliothèques. Aujourd'hui, 30 bibliothèques publiques sont fermées ou détruites. Sans compter les bibliothèques scolaires et universitaires, ainsi que les écoles elles-mêmes, abandonnées, détruites ou transformées en refuges pour les familles déplacées. La Bibliothèque nationale du Liban a connu déjà les ravages de 16 années de guerre. Tous les efforts pour remettre sur pied cette institution risquent aujourd'hui de s'avérer inutiles et l'équipe risque de se disperser, les contrats de travail ayant été suspendus.» Le collectif Bibliban invite ainsi leurs collègues ou autres mécènes à manifester leur solidarité morale et matérielle avec les bibliothèques du Liban «qui peuvent constituer un instrument précieux pour la paix et la tolérance»

<http://bibliban.over-blog.com/>



## VULGARISATION

Le site de BiblioDocFrancophonie.org, qui se veut un outil d'information et de communication pour les professionnels et les étudiants francophones en sciences de l'information a pour objectif de permettre une meilleure compréhension des enjeux actuels des sciences de l'information.

Le site offre un nouveau dossier thématique traitant des enjeux de la numérisation en sciences de l'information.

[http://bibliodoc.francophonie.org/article.php3?id\\_article=197](http://bibliodoc.francophonie.org/article.php3?id_article=197)

---

## GRATUITE

En août dernier le 4 millième document a été déposé dans l'archive ouverte e-lis. Pour rappel, cette dernière est la première archive internationale dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information, et la consultation des documents en texte intégral y est entièrement libre.

<http://eprints.rclis.org/>

---

## DU 12<sup>E</sup> AU 21<sup>E</sup> SIECLE

Conservé à la bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy, le Graduel de Bellelay est un manuscrit liturgique et musical du Moyen Age.

Mis en ligne, il constitue le volume 14 de la collection ELEC.

Sous forme d'un fac-similé intégral en couleur du manuscrit, il peut être feuilleté page par page.

L'Ecole des chartes a mis en place un programme ambitieux de publications électroniques dans le cadre de son site Web. Les "ouvrages" électroniques sont intégrés aux publications de la collection Editions en ligne de l'Ecole des chartes (ELEC) et disponibles librement et gratuitement.

<http://elec.enc.sorbonne.fr/>

---

## L'UNION SYNDICALE SUISSE SUR LE WEB

La Bibliothèque de l'USS est le plus grand centre de documents en français et en allemand sur le syndicalisme suisse. Située à Berne, non loin des Archives Fédérales et de la Bibliothèque Nationale, elle est le complément indispensable pour comprendre l'histoire économique et sociale de la Suisse.

<http://mail.sgb.ch:8080/netbiblio/Default.aspx>

## L'IFLA/FAIFE MET EN LUMIÈRE LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LA LUTTE CONTRE LES PROBLÈMES MONDIAUX

Les bibliothèques ont un rôle important à jouer pour corriger quelques-unes des principales difficultés auxquelles le monde est confronté de nos jours, comme la lutte contre le VIH/SIDA, la pauvreté et la corruption, indique la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

Dans son rapport mondial de 2006, publié récemment, l'IFLA fait valoir qu'en fournissant le libre accès à l'information, les bibliothèques peuvent contribuer à empêcher la propagation du VIH/SIDA, à combattre la pauvreté par l'accroissement du taux d'alphabétisation et à promouvoir la transparence.

Intitulé « Libraries and the fight against HIV/AIDS, poverty and corruption » [Les bibliothèques et la lutte contre le VIH/SIDA, la pauvreté et la corruption], le rapport contient des chapitres sur l'Afrique, l'Asie, l'Amérique centrale et les Caraïbes, et l'Europe de l'Est. Les auteurs du rapport appellent les bibliothèques à s'engager dans de puissants efforts d'éducation et les gouvernements à promulguer des lois garantissant aux citoyens le droit d'accès à l'information.

*Pour commander un exemplaire du rapport au prix de 27 euros ce qui comprend les frais de manutention et de poste : [faife@ifla.org](mailto:faife@ifla.org), [sus@db.dk](mailto:sus@db.dk) ou avec [IFLA@ifla.org](mailto:IFLA@ifla.org).*

---

### OMS A PORTEE DE CLIC

Le service Records et Archives (RAS) de l'Organisation Mondiale de la Santé annonce la publication de son site web, qui présente les services offerts aux chercheurs et ses fonds d'archives et les sujets de recherche potentiels.

<http://www.who.int/archives>

## *HORS-TEXTE*

est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 25.- l'an (ccp 12-20457-3)

**ADRESSE DU SITE AGBD SUR LE WEB:** <http://www.bbs.ch/AGBD/>

### *LE COMITE DE REDACTION*

est composé de: Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzlin, Danièle Tosi

### *ADRESSE*

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.

Case postale 3494

CH - 1211 Genève 3



### **ATTENTION**

*délade remise pour le prochain numéro*

**16 février 2007**

***Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!***

# SOMMAIRE

<i>Ce qu'ils ont dit</i> .....	2
<i>Editorial</i> .....	3
<i>Le billet du président</i> .....	4
<i>Réévaluation des fonctions</i> .....	6
<i>Petite introduction à la RFID</i> .....	9
<i>Semaine du documentaire numérique</i> .....	14
<i>Les AACR2 : menace ou chance</i> .....	16
<i>Bibliothèque militaire fédérale</i> .....	19
<i>Charade bibliothéconómico-tropicale</i> .....	25
<i>L'imagier multilingue</i> .....	30
<i>Un secret de famille à divulguer</i> .....	34
<i>Allo Biblio</i> .....	35
<i>Entre deux vagues</i> .....	39

